

## Section 4.—Finances municipales\*

### Sous-section 1.—Organisation et croissance des municipalités canadiennes

En vertu des dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, les diverses provinces ont juridiction et contrôle sur leurs organismes respectifs de gouvernement municipal. Si les catégories principales de municipalités sont communes à la plupart des provinces, il n'existe peu ou pas de ressemblance en ce qui concerne les conditions nécessaires à l'incorporation tant au point de vue superficie que population†. Les municipalités incorporées pourraient cependant être divisées en deux groupes principaux—urbaines et rurales—dont chacun se distingue plus ou moins par des caractéristiques propres. Le premier comprend les cités, les villes et les villages. La désignation officielle des municipalités faisant partie du groupe rural varie cependant beaucoup d'une province à l'autre: townships en Ontario; districts en Colombie Britannique; districts municipaux en Alberta; comtés au Nouveau-Brunswick; municipalités en Nouvelle-Ecosse; paroisses et cantons dans le Québec; municipalités rurales au Manitoba et en Saskatchewan.

Il y a 4,014 municipalités incorporées au Canada en 1942, comparativement à 4,018 en 1941. Cette diminution s'explique principalement par les fusions opérées en Alberta au cours de l'établissement des "grandes unités municipales". Certaines des autres provinces songent aussi à recourir à ce procédé comme moyen de créer des unités administratives autonomes plus solides financièrement et économiquement. Le nombre de municipalités de chaque classe ou groupe différent, par province et pour chacune de ces années, est donné au tableau 31.

Il faut remarquer que les comtés de l'Ontario et du Québec, qui sont des municipalités incorporées, se composent des villes ou villages locaux et des municipalités rurales qui se trouvent dans leurs limites, ce qui assure les sommes nécessaires aux services qui tombent sous la juridiction de l'administration du comté. Il y a aussi des 'comtés' dans deux des Provinces Maritimes, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, mais ces comtés sont essentiellement la même chose que les municipalités rurales des autres provinces. Dans deux des provinces de l'Ouest, la Saskatchewan et l'Alberta, il y a aussi des régions qui ressemblent beaucoup aux municipalités rurales, mais qui jouissent de moins de services locaux et ne sont pas autonomes. Elles sont désignées comme "districts d'amélioration". Les services maintenus dans ces régions sont administrés par les gouvernements provinciaux qui imposent et perçoivent les taxes nécessaires.

\* Révisé sous la direction du col. J. R. Munro, chef de la Branche des Statistiques Financières du Bureau Fédéral de la Statistique. Cette Branche publie des rapports sur les "Statistiques financières des municipalités urbaines de 10,000 âmes et plus", sur la "Dettes obligataires des municipalités" et sur les "Valeurs imposables des municipalités". Le chapitre XXX, section 1, rubrique "Finances" contient une liste de ces publications.

† Un bulletin spécial intitulé "Classification des différents genres d'unités locales de gouvernement au Canada" a été publié par la Branche des Statistiques Financières du Bureau Fédéral de la Statistique en octobre 1940.